

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2020 à 20 H 00

Date de convocation : 27 mai 2020

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, M. Louis Brillet, Mme Martine Guérif, Mme Anaïs Degremont, M. Bruno Heudiard, Mme Béatrice Le Belleguic, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, M. Jérôme Martins

Absent excusé : M. Guillaume DUVAL

*** DELEGATION AU MAIRE : délibération n° 2020022**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité,

décide :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal à l'unanimité de :

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

6°/ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7°/ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8°/ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

11°/ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

16°/ intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans restriction, dans la limite de 1 000 €,

17°/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans restrictions,

20°/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 50 000 €,

24°/ autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, sans restrictions.

- **prends** acte que cette délibération est à tout moment révocable,
- **autorise** que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci,
- **prends** acte que Mme Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

✿ **DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNE** : délibération n° 2020023

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger à la Communauté de Communes Bretagne porte de Loire Communauté.

Ont été désignés :

- Titulaire : Mme SOLLIER Jacqueline
- Suppléant : M. BRILLET Louis

✿ **DESIGNATION DELEGUES SIVU CENTRE DE SECOURS** : délibération n° 2020024

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au SIVU Centre de Secours.

Ont été désignés :

- Titulaires : Mme SOLLIER Jacqueline, M. BARRE Roger
- Suppléant : M. BRILLET Louis

✿ **DESIGNATION DELEGUES RPI** : délibération n° 2020025

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au RPI Lalleu, La Couyère, Thourie

Ont été désignées :

- Mme SOLLIER Jacqueline
- Mme LE BELLEGUIC Béatrice

✿ **DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT ELECTRIFICATION ET SDE 35** : délibération n° 2020026

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au Syndicat d'électrification ainsi qu'au SDE 35.

Ont été désignés :

Syndicat d'électrification :

- M. LUNEL Arsène

Syndicat Départemental d'Énergie 35

- M. LUNEL Arsène

✿ **DESIGNATION DELEGUES DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE** : délibération n° 2020027

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au Pays des Vallons de Vilaine

Ont été désignés :

- Titulaire : Mme SOLLIER Jacqueline,
- Suppléant : M. LUCAS Antoine

✿ **DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT DES EAUX** : délibération n° 2020028

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au Syndicat des Eaux de la forêt du Theil-de-Bretagne.

Ont été désignés :

- Titulaire : M. BRILLET Louis
- Suppléant : M. HEUDIARD Bruno

✿ **DESIGNATION DELEGUES SMICTOM** : délibération n° 2020029

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au SMICTOM.

Ont été désignés :

- Mme GUÉRIF Martine
- M. LUNEL Arsène

✿ **DESIGNATION DELEGUES BASSIN DU SEMNON** : délibération n° 2020030

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger au Bassin du Semnon.

Ont été désignés :

- Titulaire : M. BRILLET Louis,
- Suppléante : Mme DEGREMONT Anaïs

✿ **DESIGNATION DELEGUES OFFICE DES SPORTS** : délibération n° 2020031

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués devant siéger à l'office cantonal des sports.

Ont été désignés :

- Titulaires : M. DUVAL Guillaume
- Suppléante : Mme SOLLIER Jacqueline

✿ **DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS** : délibération n° 2020033

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre de conseillers municipaux qui siégeront avec le Maire au Centre Communal d'Action Sociale.

Ce nombre reste le même que lors du précédent mandat.

